

MAXIMISER SON REVENU DE RETRAITE ET LE FAIRE DURER



RÉPARTITION PAR PRODUIT MANUVIE

Maintenant que vous avez réussi à vous constituer un capital-retraite, comment pouvez-vous maximiser le revenu que vous en tirerez et comment vous assurer qu'il durera toute votre vie?

Si vous avez commencé à songer sérieusement à la retraite, vous avez sûrement aussi fait quelques plans : voyager, passer plus de temps avec la famille, adopter un nouveau passe-temps, etc.

C'est bien d'avoir des projets, mais vous devez également vous poser certaines questions. Avez-vous un capital-retraite? Dans l'affirmative, pendant combien de temps croyez-vous qu'il pourra durer? Ce revenu pourra-t-il suivre le coût de la vie sans cesse croissant? Vos placements tiendront-ils le coup si les conditions du marché sont défavorables? En d'autres mots, pourrez-vous tirer un revenu de votre épargne durant toute votre vie, et votre épargne vous permettra-t-elle d'atteindre vos objectifs?

Si vous commencerez prochainement à toucher un revenu de retraite, la stratégie de placement que vous avez adoptée pour constituer votre capital-retraite pourrait devoir changer. Afin de vous aider à mieux faire face aux défis que pose la retraite, Manuvie a mis au point une stratégie novatrice : la **répartition par produit**. Les conseillers adoptent cette stratégie pour optimiser le revenu de retraite de leurs clients, mais aussi pour s'assurer que leurs clients pourront toucher ce revenu leur vie durant.



RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES ENJEUX LIÉS AU REVENU DE RETRAITE

LA FIN DU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Auparavant, les Canadiens qui prenaient leur retraite pouvaient compter sur le revenu garanti auquel ils avaient droit au titre de leur régime de retraite « à prestations déterminées ». Ce type de régime leur procurait en effet un revenu garanti calculé en fonction de leur salaire et de leurs années de service, sans qu'ils aient à courir de risque financier. Toutefois, compte tenu de leur coût, les régimes de retraite à prestations déterminées peuvent représenter un poids financier important pour une entreprise.

Bon nombre d'entreprises ont donc décidé de remplacer leur régime à prestations déterminées par un régime « à cotisations déterminées », transférant ainsi le fardeau – et le risque – à leurs employés, qui perdent en plus l'assurance de toucher un revenu de retraite garanti. Leur revenu de retraite dépend plutôt du rendement des placements qu'ils ont choisis dans le cadre du régime à cotisations déterminées.

Or, si vous participez à un régime de retraite à cotisations déterminées ou si vous ne participez à aucun régime de retraite, vous devrez trouver une solution pour vous assurer un revenu de retraite garanti, votre vie durant.

LES CANADIENS VIVENT PLUS LONGTEMPS

Puisque nous vivons plus longtemps que les générations précédentes, la durée de vie de nos placements doit elle aussi s'allonger. La probabilité qu'au moins un membre d'un couple en bonne santé vive jusqu'à 90 ans s'élève de nos jours à 63 %¹. Bien entendu, si vous vivez plus longtemps, votre retraite sera par le fait même plus longue, et vous courrez donc un plus grand risque d'épuiser votre épargne-retraite. Vous devez en conséquence vous assurer que votre revenu de retraite durera jusqu'à la fin de vos jours.

HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Le coût de la vie est un autre facteur dont vous devez tenir compte. La tasse de café qui coûtait 25 cents en 1976 coûte maintenant 1,57 \$. De plus, des études récentes montrent que l'inflation est de retour parmi nous. On s'attend en effet à ce que l'indice des prix à la consommation du Canada grimpe à 2,9 % en 2011². Nous paierons donc plus cher pour l'essence, la nourriture, les produits ménagers et nos loisirs. À ce rythme, le panier d'épicerie que vous payez aujourd'hui 100 \$ coûtera 180 \$ dans 20 ans. Vos placements devront donc pouvoir contrer les effets de l'inflation, sinon votre pouvoir d'achat s'effritera au fil des années.

¹ Table de mortalité 2000, Rentes, Société des actuaires

² Conference Board du Canada: Canadian Winter Outlook 2010, « Inflation Back on the Radar, » Doris Chu.

La tasse de café qui coûtait 25 cents en 1976 coûte maintenant 1,57 \$. De plus, des études récentes montrent que l'inflation est de retour parmi nous.

DES MARCHÉS VOLATILS AU DÉBUT DE LA RETRAITE

Vous pourriez manquer de chance et prendre votre retraite en pleine période de baisse des marchés. Si vous encaissez de mauvais rendements au début de votre retraite, vous pourriez devoir vous contenter d'un revenu de retraite moindre, sans compter que la durée de votre portefeuille pourrait être réduite de façon significative. Si toutefois vous réalisez de bons rendements dès le début de votre retraite, votre portefeuille pourrait vous procurer un revenu beaucoup plus longtemps. Si vous approchez de la retraite ou si vous y êtes déjà, vos placements doivent pouvoir résister à la volatilité des marchés et être suffisamment solides pour traverser sans difficulté les périodes de mauvais rendements éventuelles au début de votre retraite, car vous n'aurez plus autant de temps pour récupérer les pertes subies.

BIEN TENIR COMPTE DE VOS OBJECTIFS

En plus de vouloir voyager ou d'adopter un nouveau passe-temps à la retraite, comme la plupart des gens, vous avez sans doute des préférences ou des objectifs précis qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de vos placements à vous procurer un revenu durable. Vous pourriez ainsi vouloir accéder à vos fonds facilement ou peut-être tenez-vous à laisser un héritage à vos proches ou encore à faire un don à un organisme de bienfaisance qui vous tient à cœur. D'autres pourraient être tentés de se retirer sporadiquement des marchés, en essayant d'en anticiper les mouvements et d'en prévoir les soubresauts. Une telle stratégie peut cependant

compromettre votre situation financière à long terme si vous êtes sorti des marchés lorsqu'ils reprennent leur envol. Votre plan de revenu de retraite doit également tenir compte de vos objectifs de placement ainsi que de vos habitudes en matière de placement.

LES STRATÉGIES DE PLACEMENT TRADITIONNELLES POURRAIENT NE PAS SUFFIRE

Les stratégies de placement traditionnelles pourraient ne pas suffire à vous protéger contre les difficultés et les risques auxquels vous ferez face à la retraite alors que vous commencerez à tirer un revenu de vos placements. Parmi les stratégies de placement traditionnelles auxquelles nous faisons ici allusion, notons la répartition de l'actif. Cette stratégie consiste à répartir votre actif entre diverses catégories de titres telles les actions et les obligations, en fonction de votre degré de tolérance au risque que présente chacune de ces catégories. Cette stratégie vous permet de vous constituer un capital-retraite durant votre vie professionnelle et elle demeure utile comme stratégie de revenu de retraite, mais à elle seule, la répartition de l'actif risque de ne pas suffire à vous protéger des risques particuliers auxquels les retraités sont aujourd'hui confrontés.

Il est donc important de tenir compte de ces risques, et la stratégie de répartition par produit de Manuvie peut vous aider à maximiser votre revenu de retraite et à vous assurer qu'il dure jusqu'à la fin de vos jours.

LA RÉPARTITION PAR PRODUIT COMME POINT DE DÉPART

Afin de vous aider à mieux faire face aux défis que pose la retraite, Manuvie présente une stratégie novatrice : la répartition par produit. Les conseillers misent sur les stratégies de répartition par produit pour aider leurs clients à optimiser leur revenu de retraite, tout en atténuant l'incidence des risques financiers qui les guettent.

La répartition par produit consiste à placer votre épargne, dans des proportions précises, dans une combinaison de catégories de produits qui misent sur des garanties et des caractéristiques uniques. Ce faisant, elle vous aide à accumuler un revenu de retraite durable, peu importe vos préférences ou les risques auxquels vous faites face.

LE QUOTIENT DE DURABILITÉ DU REVENU DE RETRAITE (QDRR)

En utilisant l'outil de répartition par produit, grâce auquel Manuvie a innové une fois de plus, votre conseiller peut véritablement évaluer les probabilités de succès de votre plan de retraite actuel. Ce facteur de mesure s'appelle le « quotient de durabilité du revenu de retraite » ou QDRR. Le QDRR peut varier entre 0 %, un score qui parle de lui-même, et 100 %, ce qui indique que le revenu pourra être versé la vie durant. Votre conseiller peut ensuite déterminer avec vous s'il est possible d'améliorer votre QDRR en transférant votre épargne dans certains produits dans les proportions optimales en fonction de vos préférences et des risques qui vous préoccupent.

ÉLÉMENTS CLÉS D'UNE STRATÉGIE EFFICACE

Divers produits peuvent être utilisés dans le cadre de la répartition par produit. Les plus avantageux présentent les atouts suivants :

- revenu viager garanti;
- protection contre la fluctuation des taux d'intérêt;
- potentiel de croissance des marchés permettant de compenser l'inflation;
- protection contre les replis du marché;
- vaste assortiment de fonds de placement;
- souplesse et accès à des liquidités;
- solution simple et abordable pour le transfert de l'actif au décès.

Malheureusement, aucun produit n'est assez complet pour offrir tous ces avantages et toutes ces garanties. À l'aide de l'outil de répartition par produit, votre conseiller peut toutefois répartir votre épargne de façon optimale dans une variété de catégories de produits, suivant ce qui vous préoccupe le plus.

UN CAS SURPRENANT...

Le simple fait d'avoir un capital important ne peut vous garantir que votre revenu de retraite est protégé contre tous les risques ou que vous réaliserez vos objectifs de retraite. Bien que personne ne puisse nier l'importance d'épargner en vue de la retraite, il ne faut surtout pas croire que parce que vous disposez d'un patrimoine important ou que vous faites partie des clients bien nantis, votre revenu de retraite sera nécessairement à l'abri des risques financiers ou que vous atteindrez automatiquement vos objectifs.

COUP D'ŒIL SUR LA SITUATION DE CHLOÉ

Chloé est célibataire, elle a presque 65 ans et elle gagne 90 000 \$ par année, avant impôts. Elle possède une maison et n'a plus d'emprunt hypothécaire. Bien qu'elle ne bénéficie d'aucun régime de retraite au travail, elle cotise chaque année le maximum à son régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Elle a tendance à transférer ses cotisations REER d'un fonds commun de placement à l'autre, suivant les conditions du marché. Cela dit, elle a bien tiré son épingle du jeu et son REER s'élève aujourd'hui à 750 000 \$. Elle n'a pas de dette et elle est bien en avance sur la plupart des Canadiens dans la même fourchette de revenu qu'elle.

Chloé a bon espoir que les sommes accumulées dans son REER lui permettront de vivre la retraite à laquelle elle aspire, mais elle demande tout de même à une conseillère, Janette, de l'aider à passer en revue sa situation financière afin de voir si elle est en bonne voie d'atteindre ses objectifs.

CHLOÉ	
Salaire	90 000 \$
Maison	500 000 \$
REER	750 000 \$
Dette	Aucune
Régime PD	Non

Janette examine le plan de retraite de Chloé et la félicite d'avoir réussi à cotiser au maximum à son REER et de n'avoir aucune dette. Toutefois, Janette lui explique que son portefeuille de placements, un REER composé principalement d'obligations et de parts de quelques fonds communs de placement, n'est pas à l'abri de risques comme l'inflation ou la volatilité des marchés. De plus, Janette avoue être préoccupée par le fait que Chloé ne participe pas à un régime de retraite qui pourrait lui procurer un revenu de retraite garanti, en complément des prestations de l'État auxquelles elle aura droit. Janette ajoute également qu'il n'est pas très judicieux d'acheter et de vendre des parts de fonds communs comme Chloé le fait à l'occasion. En effet, quand Chloé se retire des marchés, elle ne peut pas profiter de la hausse des rendements lorsque les marchés se redressent.

Janette entre les données financières de Chloé dans l'outil de répartition par produit de Manuvie et, sur la base des fonds dans son REER, elle obtient un QDRR de seulement 71 %. C'est donc dire qu'il existe une probabilité de 29 % que son REER ne puisse lui procurer

un revenu toute sa vie. Janette poursuit en expliquant à Chloé que malgré le capital important qu'elle a accumulé, son QDRR est faible parce que son épargne REER, bien qu'elle soit appréciable, n'est pas placée dans des produits offrant des caractéristiques et des garanties qui mettront son capital-retraite à l'abri des différents risques que pose la retraite.

Chloé veut donc savoir ce qu'elle peut faire pour remédier à la situation. Janette lui dit alors qu'elle peut améliorer son QDRR – et donc la probabilité que son plan de revenu de retraite soit à la hauteur de ses attentes – au moyen de la répartition par produit. À l'aide de l'outil de répartition par produit, Janette prend 637,500 \$ dans le REER de Chloé et les place dans des produits offrant un revenu viager garanti ainsi qu'une protection contre les replis du marché, et elle affecte 112 500 \$ à un produit qui permet d'accéder aux fonds en tout temps. Ce faisant, Chloé obtient un QDRR beaucoup plus élevé de 92 %.

En augmentant ainsi la composante « revenu garanti » de son portefeuille, Chloé augmente également ses chances de bénéficier d'un revenu de retraite durable.

C'est donc la mise en œuvre d'une bonne stratégie de répartition par produit – et non la taille du capital-retraite – qui permet de maximiser votre revenu de retraite et de vous assurer de sa durabilité.

DÉCOUVREZ VOTRE QDRR ET ADOPTEZ UNE STRATÉGIE DE RÉPARTITION PAR PRODUIT

Que pouvez-vous faire pour maximiser votre revenu de retraite et mettre toutes les chances de votre côté pour que ce revenu soit durable?

Vous devez d'abord rencontrer votre conseiller pour connaître votre QDRR. Au besoin, il pourra vous aider à l'améliorer en vous proposant une stratégie de répartition par produit adaptée à vos besoins, en fonction des risques financiers qui vous préoccupent le plus et de vos objectifs de retraite particuliers.

À titre indicatif seulement.



**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER
OU VISITEZ POURUNEEPARGNEDURABLE.CA**

Les placements peuvent donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi, ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire les renseignements applicables avant d'effectuer un placement. Les rendements ne sont pas garantis, la valeur liquidative des placements varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas des conseils d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni des conseils en matière de placements ou autres et ils ne doivent pas être utilisés à cette fin. Il est recommandé aux particuliers de ne pas s'y fier ni de prendre de décision avant d'avoir consulté un spécialiste afin de s'assurer que les mesures prises au vu de ces renseignements conviennent à leur situation. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir » et Répartition par produit de Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2430F 01/11 TMK888F

 **Financière Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

| Pour votre avenir^{MC}